

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19676 - 76ÈME ANNÉE

Wavel Ramkalawan élu président et la majorité à l'Assemblée nationale pour Linyon Demokratik Seselwa

Forum Politique des Iles de l'Océan Indien : « Les Seychelles changent tout »

A la suite du changement politique intervenu aux Seychelles, le Forum Politique des Iles, organisation politique régionale fondée en 2018 à Antananarivo, tire les enseignements du changement de présidence aux Seychelles avec une alternance pour la première fois depuis plus de 40 ans.

Les Seychellois votaient ce week-end pour remplacer les Députés à l'Assemblée Nationale et désigner leur Président de la République. Wavel Ramkalawan a été élu avec une confortable majorité de 54,8 % des voix. Il devance le président sortant Dany Faure qui obtient 43,5 % et Alain Saint-Ange (1,8 %). A l'Assemblée Nationale, le parti du nouveau président s'empare de 25 sièges contre 10 pour l'équipe sortante. C'est une nouvelle bi-polarisation.

Wavel Ramkalawan et son parti Linyon Demokratik Seselwa (LDS) réussissent un doublé et disposent d'un solide appui dans le peuple. Dany Faure à la tête de United Seychelles fait un bon résultat pour sa première élection. Alain Saint-Ange n'a pas décollé, probablement associé au bilan d'un gouvernement sortant affaibli dont il en avait assuré le ministère du Tourisme. Nous assistons à un véritable tournant politique et historique après 4 décennies d'une même majorité.

Les Seychelles ont obtenu l'indépendance le 29 Juin 1976. James Mancham devient le premier Président et France-Albert René, le premier Ministre. Mais ce dernier profite de l'absence de Mancham, s'empare du pouvoir et applique un régime de parti unique. Il conduira une politique sanitaire, sociale et éducative qui place le pays au-dessus de la moyenne mondiale en terme d'IDH (indice de développement humain). Le revenu moyen à Mahé dépasse les 500 euros et la population bénéficie d'une assurance médicale d'un haut niveau. Le pays est connu pour sa politique environnementale.

En 1992, le pluralisme est réintroduit à la faveur de la libéralisation de l'économie et du commerce qui entraînera des difficultés pour les producteurs locaux soumis aux aléas de l'importation. Depuis ce changement fondamental, le parti présidentiel subira une constante érosion. France-Albert René passe la main à son premier vice-président James Michel qui assurera la continuité jusqu'en 2015. Cette année-là, il est vainqueur à l'élection présidentielle avec 50,15 % des voix mais il perd la majorité aux législatives de 2016. Un accord est trouvé avec l'opposition législative qui accepte sa démission et promeut son vice-président Dany Faure. Malgré une bonne gestion du Covid-19 (Zéro décès), il n'a pas résisté à la forte attente de changement de pouvoir.

Le nouveau venu va accentuer la politique libérale. Il devra gérer les difficultés de l'après-covid, sans oublier les conséquences du changement climatique. Un nouveau personnel politique aura à faire ses preuves. Sur le plan extérieur, il est attendu sur le dossier de l'installation d'une base militaire indienne sur l'île Assomption, située dans le canal de Mozambique. C'est une inquiétude majeure qui a donné naissance à l'ONG Preserve Seychelles qui milite pour préserver les intérêts des Seychellois et ceux des peuples des Iles de l'Océan Indien.

Pour le Forum Politique des Iles de l'Océan Indien.

Ary Yée Chong Tchi Kan

Saint-Benoît : les électeurs ont-ils voté pour la Chambre régionale des comptes aux municipales ?

Le vote du budget était de nouveau à l'ordre du jour du Conseil municipal de Saint-Benoît samedi. En effet, le premier budget avait été voté en déséquilibre, ce qui n'est pas permis à une municipalité. La Chambre régionale des comptes a donc demandé aux conseillers de revoir leur copie. Samedi, c'est un budget déficitaire de 19 millions d'euros qui a été voté par la majorité. Cette récidive ne sera pas sans effet, car ce budget ne pourra pas être exécuté. Rappel de la loi au travers de l'article L-1612-5 du Code général des collectivités territoriales :

« La nouvelle délibération, rectifiant le budget initial, doit intervenir dans un délai d'un mois à partir de la communication des propositions de la chambre régionale des comptes.

Si l'organe délibérant ne s'est pas prononcé dans le délai prescrit, ou si la délibération prise ne comporte pas de mesures de redressement jugées suffisantes par la chambre régionale des comptes, qui se prononce sur ce point dans un délai de quinze jours à partir de la transmission de la nouvelle délibération, le budget est réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'Etat dans le département. Si celui-ci s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. »

La saisine de la Chambre régionale des comptes « a pour effet de suspendre l'exécution de ce budget jusqu'au terme de la procédure. En outre, les dépenses de la section d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de la moitié des crédits inscrits à ce titre », précise Collectivites-territoriales.gouv.fr qui ajoute que « dès la saisine de la

CRC, l'article L.1612-9 du CGCT prévoit la suspension des pouvoirs de l'assemblée délibérante en matière budgétaire jusqu'au terme de la procédure engagée. Toute délibération budgétaire adoptée après saisine de la CRC est donc entachée d'un vice de forme et doit, de ce fait, être déferée au tribunal administratif. La saisine de la CRC sur un budget principal emporte la suspension de tout pouvoir budgétaire de la collectivité, y compris sur ses budgets annexes. »

Il eut été possible de comprendre cette volonté à présenter un budget en déséquilibre s'il résultait d'un conflit entre l'État et la commune. Voici quelques années, le Conseil général de Seine-Saint-Denis avait intégré dans son budget les recettes attendues de l'État au titre du transfert de la gestion du RMI. Des recettes qui n'étaient pas encore là, d'où un budget voté en déséquilibre. Mais cet acte visait à dénoncer publiquement le refus du gouvernement d'honorer l'engagement de l'État à compenser ce transfert à l'euro près.

A Saint-Benoît, nous sommes loin de tout cela. Patrice Selly, maire depuis le mois de juin, refuse d'assumer le déficit de la Mairie qu'il attribue à la gestion de l'équipe précédente. Rappelons que Patrice Selly était adjoint du précédent maire jusqu'en 2017, quand il a décidé de faire scission pour avoir la certitude d'être tête de liste aux municipales de 2020. Il est donc difficile de croire que ce déficit de 19 millions se soit creusé entre 2017 et 2020. En tant d'adjoint au maire, le maire actuel ne pouvait ignorer l'état des finances de Saint-Benoît et en tout état de cause, il a voté plusieurs budgets qui ont conduit au déficit actuel.

La CRC n'était pas candidate

Pour se faire élire, Patrice Selly a fait de nombreuses promesses : cantine gratuite, transport gratuit pour les écoliers et les demandeurs d'emploi, aide d'urgence entre 1000 et 5000 euros pour un rendez-vous médical en France... tout cela sans augmentation des impôts. Or, rien de tout ceci ne sera réalisé compte tenu de la situation budgétaire de la commune. En tant que maire, Patrice Selly doit donc prendre la responsabilité d'augmenter les impôts ou de réduire considérablement les dépenses de la commune. Mais cette responsabilité n'a pas été prise faisant voter un budget en déséquilibre. Ceci a pour effet de laisser l'État prendre la décision impopulaire à la place du maire.

En conséquence, les électeurs de Saint-Benoît qui ont participé aux municipales ont la certitude que leur vote n'a servi à rien. En effet, la Chambre régionale des comptes n'était pas candidate, mais c'est pourtant elle qui sera probablement amenée à gérer le budget de la commune, le maire étant alors un exécutant des propositions de la CRC, sans pouvoir pendant les 5 dernières années de son mandat. Comment dans ses conditions s'étonner de la hausse inexorable de l'abstention à chaque élection ? Lors des dernières municipales, une majorité d'électeurs avait refusé de participer au premier tour. Ceci risque bien encore de s'aggraver ce qui posera la question de la légitimité du système représentatif mis en place à La Réunion.

M.M.

Edito

La responsabilité de l'union (1/2)

L'union n'émerge pas par génération spontanée. Il faut d'abord une volonté réelle de la faire naître ; et ensuite, la bâtir, pierre après pierre, en posant des paroles et des actions engagées en ce sens.

A Saint-Paul, j'ai engagé la section communiste à raviver l'esprit d'unité de 2008, et nous avons été les premiers à réagir positivement à l'annonce officielle de la candidature de Huguette Bello. J'ai, personnellement et publiquement, déclaré que « même les personnes qui n'étaient pas rassembleuses hier, peuvent le devenir demain », que « il n'est nul besoin que les uns disparaissent pour que les autres existent », que « les communistes Saint-Paulois reconnaissent le leadership de la gauche à Saint-Paul à Huguette Bello ». Pour faciliter l'acceptation de l'union, nous n'avons même exprimé aucune exigence à notre participation à la victoire de l'union. Enfin, j'ai renoncé par deux fois à une candidature dans la 2e circonscription législatives au profit du PLR.

Au niveau de l'île, j'ai organisé les célébrations des 60e ans du PCR comme autant d'occasion de renouer des liens avec ceux avec qui le dialogue était rompu. Sans les citer tous, notons que Huguette Bello est venue saluer les camarades au Gala de Saint-Paul (le PS et EELV y ont pris la parole) ; Fabrice Hoarau est venu à la conférence de Saint-Pierre ; Gilbert Annette, Jean-Pierre Marchau, Jean-Hugues Ratenon et Claude Hoarau ont participé à celle de Saint-Denis ; Philippe Leconstant était présent à Saint-Benoît ; et Philippe Naillet a conduit une délégation officielle à la séance de clôture de Saint-Denis. Sans parler des personnalités syndicales et de la société civile.

Des messages positifs ont été transmis, des invitations acceptées, des pas franchis, des sourires et des poignées de mains offertes chaleureusement, et des mots encourageant prononcés.

De ces rencontres, des alliances et des unions ont été expérimentées, plus ou moins heureuses, durant les dernières élections municipales. Des leçons doivent en être tirées pour les prochaines départementales et régionales.

Philippe Yée Chong Tchi Kan

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Otè

Mèrkrodi 28 oktob, zourné internasyonal bann lang épi bann kiltir kréol

Mé zami dann dé zour, va tonm mèrkrodi 28 oktob. Zour-la, konm zot i koné, sé in zourné internasyonal pou bann lang épi bann kiltir kréol. D'aprè zot sa lé in portan sa ? Sa i mérite in zourné internasyonal sa ? Fransh vérité oui. Pou kosa mi di sa ?

Dabor inn, konm d'ot pèp nou sé in pèp kréol é sé sa k'i fé nout fyèrté, nout orizinalité, é nout paranté avèk in bonpé pèp in pé partou dsi la tèr épi fane-fané dann loséan. Fane-fané dann loséan pars promyé débi l'ané 1981 épizapré lané 1983 in bann kréolis répitè la fé lo mouman bannzil kréol.

Aprés, la kontinyé ané pou ané fète la zourné internasyonal bannzil kréol. 1981,1983 si ni kont bien sa i fé par-la talèr karantan. Kan kékshoz, kisoï in mouvman, kisoï in l'organizasyon i dir konmsa, sa i vé dir son fondasyon lé solid, sa i vé dir li lé bien vivan, é sa i vé dir ankor li lé bien itil pou amenn anou, épi pou gardien anou dann shomin nout lidantité.

Anfèrmé ? Non ! Nou lé pa anfèrmé, mé an kontrèr nou lé rouvèr dsi lo mond konm li lé, é souvan défoi ni pé ansèrv modèl pou bann pèp pli ansien avèk anplis in fors propozisyon pou l'imanité pou fé son l'avnir. Kosa sa i vé dir pou nou bannzil kréol ?

Sa i vé dir nou néna la kapasité pou rézisté par raport bann roulo konprésèr an marsh pou assimil anou : nou la nyabou gardien nout lang épi transform ali konm nou la desidé, ranfors ali avèk lo tan. Nou la nyabou gardien nout mizik, nout kiltir popilèr, nout manyèr manzé, nout manyèr oïr la vi, la mor, l'amour. In pé i di mèm nou la nyabou fasone nout filozofi : nout lamour pou in modèl la sazès ni propoz l'imanité.

Dopi lontan mi antann nout lang i doi mor konm d'ot lang la gingn la mor. I di nou va lèss nout kiltir momandoné dann la kivète dsi lo bor d'shomin abandoné konm in bonpé la rès dsi l'bor di shomin abandoné. Bann fo profète la tronpé nout lan é nout kiltir konm sète lé zot partizan bann zil kréol lé bien vivan é plizanpli.

Justin